



CHARTRE D'ACCESSIBILITÉ

GP FORMATIONS

Édition 2026, version du 30/09/2026

Accessibilité pédagogique, numérique et physique de nos prestations de formation et d'accompagnement VAE

Sommaire

1. Notre engagement
2. Cadre de référence
3. Accompagnement des publics en situation de handicap
4. Accessibilité numérique de nos outils et supports
5. Accessibilité physique des sessions ponctuelles en présentiel
6. Comment signaler un besoin d'adaptation
7. Ressources et partenaires mobilisables
8. Sources légales et réglementaires
9. Engagement de la direction

1. Notre engagement

GP Formations considère l'accessibilité de ses prestations, pour toute personne en situation de handicap, comme une condition de la qualité de son offre de formation et d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), et non comme une simple obligation formelle. Cet engagement se décline à trois niveaux : l'accompagnement pédagogique individualisé, l'accessibilité numérique de nos outils, en particulier la plateforme ELEA By GP Formations, et l'accessibilité physique des sessions ponctuelles organisées en présentiel.

2. Cadre de référence

GP Formations, entreprise individuelle de moins de 10 salariés, n'entre pas dans le champ d'application obligatoire du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) ni de l'European Accessibility Act (EAA), entrée en vigueur le 28 juin 2025, qui réservent leurs obligations aux entreprises dépassant certains seuils de taille ou de chiffre d'affaires, ou relevant de secteurs spécifiquement couverts. En revanche, la certification Qualiopi et le Label Certif'Région Occitanie imposent des exigences propres, indépendantes de la taille de l'organisme, que GP Formations respecte et documente dans la présente charte.

Référence	Portée pour GP Formations
Loi n° 2005-102 du 11 février 2005	Loi fondatrice sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
Indicateurs 1 et 26 (Qualiopi, référentiel national qualité)	Indicateur 1 : information du public, notamment sur l'accessibilité des prestations aux personnes en situation de handicap. Indicateur 26 : mobilisation des expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner, former ou orienter les publics en situation de handicap.
Indicateur H (Certif'Région Occitanie, référentiel V7, critère 6)	Désignation d'un référent handicap au sein de l'organisme, en lien avec le réseau AGEFIPH.
RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et normes WCAG	Référentiel technique d'accessibilité numérique, non obligatoire pour une entreprise de cette taille mais retenu par GP Formations comme cadre de bonnes pratiques pour ELEA et son site internet.

GP Formations retient le RGAA comme référentiel de bonnes pratiques à titre volontaire pour son site internet et sa plateforme ELEA, sans que cela constitue une obligation légale à son échelle.

3. Accompagnement des publics en situation de handicap

Mme Guylaine PERA, référente pédagogique et directrice générale d'activité de GP Formations, est également désignée référente handicap de l'organisme, en lien avec le réseau AGEFIPH. Elle est l'interlocutrice unique pour toute question relative à l'accueil, à l'accompagnement ou à l'adaptation d'une prestation de formation ou d'accompagnement VAE pour un candidat ou un apprenant en situation de handicap.

Cette information est communiquée aux publics dès le positionnement, avant l'entrée en formation ou en accompagnement, conformément aux indicateurs 1 et 26 du référentiel Qualiopi. Selon la nature du besoin exprimé, GP Formations mobilise ses ressources internes (adaptation du rythme, des supports, des modalités d'évaluation) ou oriente vers des ressources externes spécialisées (AGEFIPH, Cap emploi, MDPH selon le statut du bénéficiaire).

4. Accessibilité numérique de nos outils et supports

L'activité de GP Formations étant exercée à distance, avec des sessions ponctuelles en présentiel sous conditions, l'accessibilité numérique de la plateforme ELEA By GP Formations et du site internet constitue un enjeu central, au-delà de toute obligation légale. GP Formations s'engage à :

- veiller à la lisibilité des contenus pédagogiques (contraste, taille et choix des polices, structuration des supports) ;
- proposer, lorsque cela est possible, des formats alternatifs aux contenus vidéo ou audio (transcription, sous-titrage) ;
- tenir compte des recommandations du RGAA et des normes WCAG lors de la conception ou de la mise à jour de ses supports et de son site internet ;

- adapter, au cas par cas, les modalités de navigation ou de restitution d'un parcours sur ELEA pour un apprenant ou un candidat qui en formule le besoin.

5. Accessibilité physique des sessions ponctuelles en présentiel

Le siège social de GP Formations ne reçoit pas de public. Dans des cas ponctuels et sous réserve de conditions spécifiques, GP Formations peut néanmoins organiser des séances en présentiel, dans un lieu tiers. Ce lieu est alors choisi en veillant à sa conformité aux normes applicables aux établissements recevant du public (ERP) et à son accessibilité aux personnes en situation de handicap (accès, sanitaires, signalétique), en lien avec la référente handicap de l'organisme.

6. Comment signaler un besoin d'adaptation

Tout apprenant, candidat à la VAE, entreprise commanditaire ou prestataire peut signaler un besoin d'adaptation lié à une situation de handicap à tout moment de son parcours, par les moyens suivants : mention dédiée sur le portail ELEA (page Accueil), formulaire de contact du site internet, ou contact direct avec la référente handicap. GP Formations s'engage à examiner chaque demande individuellement et à apporter une réponse dans un délai raisonnable, en cohérence avec l'engagement de réponse sous 48 heures déjà appliqué au traitement des réclamations.

7. Ressources et partenaires mobilisables

- **AGEFIPH** (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) : conseil et financement de solutions de compensation du handicap.
- **Cap emploi** : réseau d'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.
- **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** : reconnaissance des droits et orientation, selon le statut du bénéficiaire.

8. Sources légales et réglementaires

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences (indicateurs 1 et 26).
- Référentiel Certif'Région Occitanie, version V7 (indicateur H).
- European Accessibility Act (directive 2019/882), applicable depuis le 28 juin 2025 aux entreprises dépassant certains seuils de taille ou de chiffre d'affaires.
- Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), version 4.1.2.
- Site de l'AGEFIPH : agefiph.fr.

9. Engagement de la direction

La présente Charte d'Accessibilité constitue un document de communication institutionnelle, mis à la disposition du public, des apprenants, des candidats à la VAE et des partenaires de GP Formations sur son site internet et sur le portail ELEA. GP Formations s'engage, par la signature ci-dessous de sa direction, à faire respecter l'intégralité de ses dispositions dans la conduite de ses prestations.

Pour GP Formations,

Guyline PERA

Référente pédagogique, directrice générale d'activité et référente handicap

Date de publication : 16/06/2026

Date de mise à jour : 30/09/2026

Signature :



Contact référente handicap : Mme Guyline PERA, contact.gpformations@gmail.com, 07.67.20.59.70.